

Décision n° 2025-1078
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 22 mai 2025
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d’utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 22 mai 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l’unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-1078
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 22 mai 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198402121	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	37 TOURS	1 UHF
199101994	REGIE TELEPHERIQUE GRENOBLE BASTILLE	38 GRENOBLE	1 UHF
199204906	COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE	73 NOTRE DAME DU PRE	1 VHF
200200801	GPG	73 PRALOGNAN LA VANOISE	1 VHF
200201246	MESTROLE	54 JARNY	3 UHF
200202022	LERAY YANN	73 FEISSONS SUR SALINS	2 VHF
200301072	COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE	78 VERNEUIL SUR SEINE	3 VHF
200301243	SI DU PUIITS DES GRAVIERS	70 ST BARTHELEMY	1 UHF
200401581	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	37 LA RICHE	1 UHF
200501375	SIGNALNOR	57 HAUCONCOURT	1 UHF
200501849	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	80 AMIENS	2 VHF
200601007	ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION	74 CRANVES SALES	3 VHF
200700436	COLAS RAIL	78 CHATOU	1 UHF
200800057	COLAS RAIL	78 CHATOU	3 UHF
200800058	COLAS RAIL	59 ANOR	2 UHF
200800059	COLAS RAIL	79 ST VARENT	2 UHF
200901261	ECOLES MILITAIRES DE SAUMUR	49 SAUMUR	2 VHF
201100679	SOC EXPL CAMPING LA POINTE	40 CAPBRETON	1 VHF
201101557	CAPUCINS (HIONVILLE) SNC	57 THIONVILLE	2 UHF
201300318	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	69 FEYZIN	2 VHF
201300318	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	69 FEYZIN	2 UHF
201302591	CHBRE DE COMMERCE & D'IND REG PAYS DE LA LOIRE	85 LES SABLES D'OLONNE	1 VHF
201800505	SUEZ RV NORD EST	51 HUIRON	1 VHF
201900706	507 (CINQ CENT SEPT)	28 CLOYES LES TROIS RIVIERES	1 UHF
202000991	RODEZ AGGLOMERATION	12 RODEZ	1 UHF
202001874	TEREGA	32 LAUJUZAN	2 VHF
202100442	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 MASSY	6 UHF
202100861	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 PALAISEAU	5 UHF
202101153	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 PALAISEAU	1 UHF
202101874	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 MASSY	1 UHF
202102095	RECHERCHES SECOURS CYNOTECHNIQUES 13	13 SAINT ETIENNE DU GRES	1 VHF
202102218	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 PALAISEAU	3 UHF
202200180	EOLIENNES OFFSHORE DES HAUTES FALAISES	92 NANTERRE CEDEX	2 VHF
202200505	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS 13	1 UHF
202202334	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 MASSY	1 UHF
202300395	SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY	43 LE PUY-EN-VELAY	1 UHF
202301261	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	92 ASNIÈRES-SUR-SEINE	1 UHF
202301778	ELECTRICITE DE FRANCE	92 NANTERRE	2 VHF
202301983	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	92 MALAKOFF	1 UHF
202301998	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS 11	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202400550	VINCI CONSTRUCTION FRANCE	91 MASSY	1 UHF
202401252	SPIE BATIGNOLLES ILE-DE-FRANCE	91 MARCOUSSIS	1 UHF